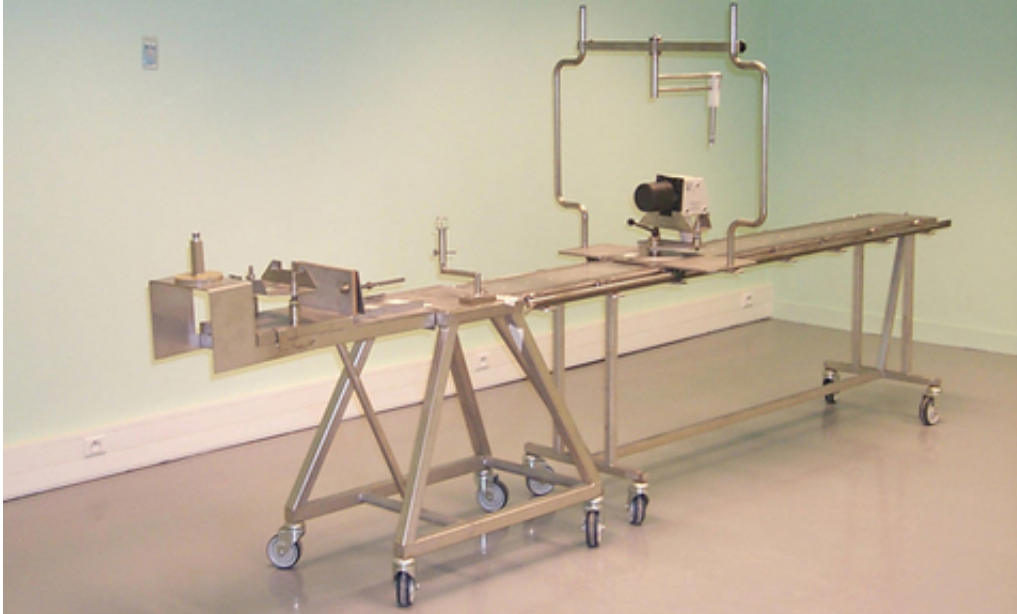


CAMARI - Formation initiale - Module théorique

Code référence : 852



OBJECTIFS

Acquérir les fondamentaux de la radioprotection pour aborder efficacement les formations pratiques en vue de se préparer aux épreuves de l'examen du Camari conformément à l'arrêté du 21/12/2007 :

- distinguer la nature et l'origine des rayonnements ionisants,
- estimer leurs effets néfastes,
- mettre en œuvre les moyens de protection,
- identifier les bases de la réglementation,
- décrire les principes fondamentaux de la radioprotection,
- appliquer les dispositions afférentes à son activité.

PUBLIC

- Toute personne non titulaire d'un Camari et devant manipuler au moins un appareil de radiologie industrielle.
- Toute personne dont la date d'échéance du Camari est dépassée depuis plus de 3 mois.
- Titulaire d'un Camari n'ayant pas exercé l'activité dans les 2 ans précédant la date d'échéance de son certificat.
- Candidat ayant échoué à l'examen de renouvellement.

Nota 1 : les titulaires d'un titre de technicien, d'un brevet de technicien supérieur ou d'un master en radioprotection ou d'un diplôme équivalent sont dispensés de la formation théorique.

Nota 2 : la liste des appareils ou catégories d'appareils de radiologie industrielle pour lesquels la manipulation requiert le Camari est fixée dans l'arrêté du 21/12/2007 homologuant la décision ASN 2007-DC-0074 du 29/11/2007.

PRÉ-REQUIS

Avoir le niveau de la classe de 1^{ère} dans les matières scientifiques.

CERTIFICATION

Une attestation de formation est délivrée aux participants à la fin de session pour les stagiaires ne suivant pas une formation pratique au sein de l'Institut. L'attestation permet de s'inscrire aux modules pratiques des formations.

Cette formation correspond à une certification recensée à l'Inventaire de la CNCP (Commission nationale de la certification professionnelle). Elle est éligible au CPF (Compte personnel de formation) sur la liste CPNE (Commission paritaire nationale de l'emploi) d'une ou plusieurs branches professionnelles et/ou sur la liste interprofessionnelle de la CPNAA (Commission paritaire nationale d'application de l'accord).

CONTENU

Propriétés physiques des rayonnements

- Radioactivité.
- Production de rayonnements d'origine électrique.
- Principes d'interaction des rayonnements avec la matière.
- Sources d'exposition de l'homme.
- Effets biologiques des rayonnements. **Radioprotection des travailleurs**
- Protection contre l'exposition externe.
- Détection des rayonnements.
- Moyens de protection et calcul simple de radioprotection. **Réglementation de la radioprotection**
- Principes de la radioprotection.
- Zonage radiologique et conditions de mise en place d'une zone d'opération sur chantier.
- Suivi des travailleurs : aptitude médicale, surveillance de l'exposition, formation.
- Organisation de la radioprotection et rôle de la personne compétente en radioprotection.

MÉTHODE

Exposés et échanges. Exercices d'application. Travaux dirigés et travaux pratiques. Evaluation formelle des acquis. Groupe limité à 14 participants.

PRIX PUBLIC - 2019

1150 €

DURÉE - 2019

5 jours (35 heures)

LIEU ET DATE - 2019

Cherbourg-Octeville

- 13-17 mai 2019

• 18-22 novembre 2019

COORDINATION - 2019

Responsable(s) pédagogique(s) :

Cherbourg-Octeville

M. Philippe ROINE

philippe.roine@cea.fr

Tél. +33 2 33 01 89 88

CONTACT - 2019

Organisatrice(s) formation :

Cherbourg-Octeville

Mme Nadine PATRIX

nadine.patrx@cea.fr

Tél. +33 2 33 01 89 89